

**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**

**SÉANCE RÉGULIÈRE**

**13 JANVIER 2003**

**PROCÈS-VERBAL**

**11<sup>e</sup> SÉANCE**

**DATE :** Le 13 janvier 2003

**HEURE :** 17 h

**LIEU :** Salle des comités, 25, rue Laurier, 2<sup>e</sup> étage, Hull

**PRÉSENCES : Membres**

M. Marc Bureau, président, conseiller dist. Wright-Parc-de-la-Montagne (# 5)

M<sup>me</sup> Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (# 8)

M. Aurèle Desjardins, conseiller district du Lac-Beauchamp (# 14)

M. Serge Forget, citoyen

M<sup>me</sup> Dominique Godbout, citoyenne

M. François Roy, citoyen

M<sup>me</sup> Lucie Tassé, citoyenne

**Secrétaire**

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

**Personnes ressources**

M. André Croteau, chef de division, transaction immobilières

M. Charles Hoffman, chargé de programmes

M. David Leclerc, coordonnateur de programmes

M. Yves Martel, Service de la Police

**Autre**

M. Joseph De Sylva, conseiller district du Versant (#12)

**ABSENCE MOTIVÉE :**

M. Benoît Mottard, citoyen

**DISTRIBUTION :** Aux membres de la CPH, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier.

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRETÉAIRE**

**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 11<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 13 JANVIER 2003**

**1. Ouverture**

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 35.

**2. Étude de relocalisation du Gîte Ami : recommandation relative à la sélection d'un site et demande de contribution financière à un projet de construction de logements temporaires pour sans abri**

M. Marc Bureau explique qu'il n'est plus en conflit d'intérêt dans ce dossier et qu'il participera au débat et à la formulation de la recommandation de la commission qui sera adressée au conseil municipal.

Une mise en contexte du dossier de la relocalisation du Gîte Ami est présentée. On insiste particulièrement sur le budget 2003 qui sera alloué au logement social, sur la répartition des unités selon la clientèle et les secteurs de la ville, sur le financement du projet de relocalisation du Gîte Ami, sur le rôle de la ville dans ce dossier et sur les critères de sélection du quartier et des sites potentiels.

On mentionne que la relocalisation du Gîte Ami aura quelques impacts négatifs dont le démantèlement d'un parc de voisinage et le réaménagement du sous-sol du centre Jules-Desbiens.

Certains commentaires sont formulés dont :

- Les problèmes des itinérants sont complexes et la solution ne passe pas uniquement par l'offre d'un gîte temporaire aux personnes sans abri;
- le gîte ne doit pas être « un milieu de vie » mais un lieu de passage temporaire.

Plus spécifiquement des questions sont soulevées relativement :

- au nombre d'unités proposés;
- l'offre de services communautaires localisés au deuxième étage;
- on devrait offrir quelques unités pour répondre aux urgences;
- l'aménagement d'un stationnement au coût de 200 000 \$;
- le budget de 145 000 \$ pour les équipements (laveuses, sècheuses, mobilier des chambres à coucher);
- l'installation d'un ascenseur de 100 000 \$;
- le budget d'exploitation de 126 867 \$ comparativement au budget d'exploitation au centre Jules-Desbiens de 50 000;
- aux ressources humaines actuelles;
- au budget pour la conciergerie et l'entretien ;
- le projet qui n'a pas encore été présenté aux organismes du milieu;
- l'accueil de familles dans un tel refuge;

On formule également les commentaires suivants;

- il est important de réaliser le projet afin de ne pas perdre la subvention de 375 000 \$ versée par IPAC;
- le rôle de la commission permanente sur l'habitation n'est pas d'examiner dans ses moindres détails le projet présenté;
- la Ville de Gatineau pourrait suggérer certaines mesures afin que l'offre de services se donne en concertation avec les organismes et intervenants du milieu (CLSC, Régie, Hôpital, etc.);
- le site choisi du Gîte Ami et le concept présenté (une personne par chambre) soulèvent quelques interrogations;

**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 11<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 13 JANVIER 2003**

- il faut tenir compte également des coûts de relocalisation du parc de voisinage;
- les mesures de mitigation avec le voisinage (CPE, Vallée-Jeunesse, Habitation des personnes âgées) doivent être mises en place le plus rapidement possible;
- la localisation du projet est assez éloignée de l'intersection Saint-Laurent/Saint-Rédempteur;
- les services devraient être localisés au rez-de-chaussée et les chambres au deuxième étage;
- la Ville de Gatineau devrait s'engager à la condition que les services offerts soient adéquatement financés;
- la SHQ n'accepte pas un projet avec un déficit d'exploitation;
- la Ville de Gatineau ne devrait pas utiliser le solde de 145 000 \$ de 2002 pour financer le projet;
- on explique les avantages et inconvénients d'offrir des chambres individuelles ou des chambres collectives;
- on suggère de renforcer la formulation au niveau du bail emphytéotique en ajoutant le terme « à prix nominal » et mettre un peu plus d'accent sur le concept de partenariat et de concertation du projet.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de contribution financière a été formulée, par le Gîte Ami, à même le fonds de logement social 2003, dans le but de construire des logements temporaires pour sans abri et ainsi relocaliser le Gîte Ami;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins sont grandissants en matière d'aide aux personnes sans-abri et démunis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Gîte Ami travail depuis quelques années sur un projet de relocalisation dans de nouveaux locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme fédéral d'initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) accorde au Gîte Ami une subvention de 375 000 \$ pour la construction de nouveaux locaux;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité technique composé de représentants du service de police, des loisirs, de l'urbanisme et des transactions immobilières a analysé différents sites dans l'Île de Hull pour un centre d'hébergement d'urgence pour itinérants;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue d'un groupe témoin a permis d'obtenir l'opinion des gens du quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite apporter une aide adéquate en matière de logement et d'assurer un développement harmonieux du territoire.

**R-CPH-2003-01-13/1**

Que cette commission recommande au conseil :

- de considérer comme optimal, le terrain au coin Carillon/St-Laurent pour des fins de centre d'hébergement et de centre de jour pour les sans-abri et personnes démunies;
- de conserver la propriété du terrain en procédant à la signature d'une entente de type bail emphytéotique à prix nominal pour l'utilisation du terrain et ce, afin de s'assurer que le bâtiment sera utilisé à des fins de centre d'hébergement et de ressources d'aide pour itinérants;
- d'accorder au Gîte Ami une aide financière, prise à même le fonds de logement social 2003, pouvant aller jusqu'à un maximum de 350 000 \$ pour la construction du bâtiment et ce, selon les conditions suivantes :

**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 11<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 13 JANVIER 2003**

- dépôt par le promoteur et approbation par le service d'urbanisme d'esquisses préliminaires du projet;
- dépôt par le promoteur d'un plan d'encadrement, de prestations et de financement des services aux sans-abri.

De plus, que cette commission recommande au conseil de favoriser le regroupement des organismes d'aide aux sans abri sur un même emplacement. Le concept retenu devrait prévoir l'ajout éventuel d'espace pour un centre de jour.

**ADOPTÉE**

**3. Recommandations sur les principes de gestion du fonds de logement social**

On présente brièvement le document intitulé : « Principes de gestion du fonds de logement social et abordable et de sélection des projets de logements sociaux soumis à la commission permanente sur l'habitation » en insistant sur :

- Les disponibilités et répartitions budgétaires 2003;
- les mécanismes d'analyse des projets;
- les documents à fournir.

Quelques commentaires sont formulés sur :

- La répartition des unités de logements par secteur;
- la typologie des logements recherchés selon la clientèle;
- le calendrier type des activités qui sera ajusté;
- les documents à fournir par les promoteurs lors de la demande et de la présentation (étape à regrouper) ;

Enfin on suggère, pour la mise en place du processus d'analyse des projets, de prévoir une période intérimaire se terminant à la séance de la commission permanente sur l'habitation prévue le 12 février 2003. De plus, on propose de préparer un questionnaire ou un formulaire d'inscription et une trousse complète d'informations afin d'aider les promoteurs à signifier leurs intérêts à la Ville de Gatineau pour participer à la présentation de projets à la C.P.H. aux fins d'obtenir un engagement de contribution financière dans le cadre du fonds de logement social et abordable.

**4. Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 00.